



Contact

Anais BEDOURET

Ifac

Le Goeland – ZA Albasud

70 Impasse de Varsovie

82000 Montauban

Téléphone 05 63 20 83 70

Email : anais.bedouret@utso.ifac.asso.frCONVENTION DE PARTENARIAT 2022
Tarifs préférentiels

Entre,

Dénomination sociale :	IFAC Etablissement Midi Pyrénées
Adresse sociale :	Le Goeland, ZA Albasud – 70 Impasse de Varsovie à Montauban (82000)
Téléphone :	05 63 20 83 70
Télécopie :	05 63 03 46 76
Adresse électronique :	bafa-sudouest@dso.ifac.asso.fr
Représentant :	M. LENGUIN, directeur de l'établissement

Et,

Dénomination sociale :	ALBRET COMMUNAUTE
Adresse sociale :	centre haussmann 47230 NERAC
Téléphone :	
Adresse électronique :	jojancovek@albretcommunaute.fr
Représentant :	

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – objet du partenariat :

L'établissement ifac Midi Pyrénées propose un tarif préférentiel à ses partenaires qui ont été amenés à acheter une ou plusieurs sessions bafa ou bafd au cours des 3 dernières années.
Les objectifs recherchés, les éléments d'organisation et les modes d'évaluation sont formalisés dans le cadre de la charte ifac nationale des formations bafa et bafd.

Article 2 – l'ifac s'engage à :

Proposer un tarif privilégié aux personnes parrainées ou prises en charge par le partenaire
Mettre à disposition un conseiller pédagogique garant de la qualité de la session (possibilité de déplacement 2 fois par an, disponibilité téléphonique et courriel).
Organiser des sessions particulières sur la demande du partenaire.

www.ifac.asso.fr

Type de formation BAFA	Tarif catalogue	Tarif partenaire	Type de formation BAFD	Tarif catalogue	Tarif partenaire
FG BAFA externat	364	317	FG BAFD externat	435	378
FG BAFA demi-pension	424	369	FG BAFD demi-pension	520	452
FG BAFA internat	534	465	FG BAFD internat	620	539
APPRO BAFA externat	313	272	PERF BAFD externat	330	287
APPRO BAFA demi-pension	363	316	PERF BAFD demi-pension	380	331
APPRO BAFA internat	455	396	PERF BAFD internat	455	396

Article 3 – les modalités d'inscription des stagiaires :

L'inscription se fait directement sur le site www.ifac-formation.fr

Article 4 – les éléments financiers :

Chaque inscription bénéficie du tarif partenaire.
Un justificatif est à joindre au moment de l'inscription.

Article 5 – contestation :

De convention expresse, le for de toute contestation et toutes celles pouvant s'élever relativement à la présente ou à leur exécution, seront du ressort des tribunaux du Tarn et Garonne où il est fait attribution de juridiction, quel que soit le domicile ou la résidence des parties ; ce qui est formellement accepté par elles.

Pour IFAC MIDI PYRENEES

Fait à Montauban,

Le 22 novembre 2022

Jean-Marc LENGUIN

Pour

Fait à

Le

21 DEC. 2021

